

Le texte ci-dessous précise le cadre administratif et institutionnel de la Formation Willems®, adopté par le Conseil d'Administration de la Fédération Internationale Willems® à Ljubljana – Slovénie, le 23 juillet 2015.

La Formation Willems® se déroule sur 3 années pour un total de 320 heures de formation (*hors évaluations et examens*).

NOMBRE D'HEURES

- 1^{ère} année : D1
 - 80 h de formation réparties dans l'année scolaire
 - 6 h d'évaluation
 - 1 Stage d'été ou 1 Congrès International de 20h
 - 1 h de bilan individuel

- 2^{ème} année : D2
 - 85 h de formation réparties dans l'année scolaire
 - 8 h d'évaluation
 - 1 Stage d'été ou 1 Congrès International de 20h
 - 2 h de bilan individuel

- 3^{ème} année : D3
 - 90 h de formation réparties dans l'année scolaire
 - 12 h d'évaluation
 - 1 Stage d'été ou 1 Congrès International de 20h
 - 2 h de bilan individuel
 - 1 Session d'examen + Séminaire international d'examen final sur 3 ou 4 jours

CONGRÈS INTERNATIONAUX ET STAGES D'ÉTÉ

Les Congrès Internationaux se déroulent à un rythme tri-annuel.

Les années où il n'y a pas de Congrès International, un Stage d'été est organisé par chaque centre de formation à un niveau national.

La session de l'oral de l'examen final du Diplôme aura lieu avant le Stage d'été ou le Congrès International de l'année en cours après un « Séminaire international d'examen final » de 3 ou 4 jours (suivant le nombre de candidats). Ce séminaire comprend la révision et le passage des épreuves pour les candidats admissibles après les épreuves écrites.

Ce « Séminaire international d'examen final » peut se dérouler dans un autre pays que celui du centre de formation habituel du candidat.

Le **Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®** sera remis aux lauréats à la fin du Congrès International ou du Stage National d'été suivant ce « Séminaire », le stagiaire ayant obligatoirement suivi ce Congrès ou ce Stage.

VALIDATIONS

Le **Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®** est décerné aux stagiaires ayant satisfait aux étapes suivantes :

- 3 années de formation, chaque année étant validée par un contrôle, la 3^{ème} par un examen final. Les contrôles de D1 et D2, obligatoires, sont considérés comme du contrôle continu en raison notamment des dissertations dont les sujets ne seront plus traités par la suite. Les résultats sont des indicateurs permettant d'adapter les parcours individuels au programme de l'année suivante.
- Les épreuves de l'examen final comprennent 4 parties : un écrit, un oral, une leçon pratique donnée à ses élèves (support vidéo), un entretien avec le jury. Pour passer l'oral, il faut avoir été admissible après les épreuves écrites. Seules 3 insuffisances (note $\leq 11/20$) sont tolérées sur l'ensemble des épreuves pour obtenir le Diplôme, si la moyenne générale de l'examen est supérieure à 14/20.
- 3 Stages : Congrès International ou Stage d'été.
- Présence au minimum à 75% des heures de formation dispensées durant l'année + présence au Congrès International ou au Stage d'été.

Au cours de leur formation, les candidats auront donc suivi soit 1 Congrès + 2 Stages d'été, soit 2 Congrès + 1 Stage d'été. En cas d'absence à l'un ou l'autre des Stages d'été ou Congrès International, le stagiaire devra suivre le prochain Stage ou Congrès à la fin duquel pourra lui être remis le Diplôme.

DURÉE DE VALIDITÉ

Les candidats ayant plus de 3 insuffisances à l'issue de leur examen conservent les épreuves validées pendant 1 an. Passé ce délai, ils devront repasser l'intégralité des épreuves de musicalité de 3^{ème} année pour obtenir le diplôme.

COÛT DE LA FORMATION

(TVA non applicable, article 293B du code général des impôts)

La participation aux frais pédagogiques liés aux stages et congrès est incluse dans les tarifs annuels d'inscription.

Les frais de voyage et d'hébergement ne sont pas compris dans les tarifs d'inscription. Ils sont à prendre en compte par les participants dès le début de leur formation.

À titre indicatif pour les prochaines promotions à compter du 15 septembre 2015, la participation financière aux 3 années de formation sera de :

- 1^{ère} année : ... €* + 200€ incluant le stage
- 2^{ème} année : ... €* + 350€ incluant le congrès
- 3^{ème} année : ... €* + 400€ incluant le « Séminaire international d'examen final » et le stage ou le congrès.

* Chaque centre de formation peut avoir un tarif de base différent suivant ses charges propres.

Fédération Internationale Willems®
Siège : 46 rue Bugeaud – 69006 LYON
Secrétariat : 43 rue des Hérideaux – 69008 LYON

Tél : + 33 (0)4 72 62 87 38
Mail : contact@fi-willems.org
Site : www.fi-willems.org

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691063767 / APE N°8559B / **SIRET n° 327 237 566 000 77.**
Organisme de formation n° 82 69 12 756 69. (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)